

ARRETE DU MAIRE
N° 2023- 315

POLICE MUNICIPALE
Tél : 04.90.90.17.00
Réf. : CD/JMB

**DEMANDE D'AUTORISATION
D'OUVRIRE UN DÉBIT DE BOISSONS
TEMPORAIRE**

Débit de boissons _____ groupe

Monsieur le Maire,

Je soussigné Élodie ZUBER LACASSIN, Présidente de l'APEL St Denys - St Joseph de Châteaurenard

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000)

l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à la salle Abel Lorente et la salle sous la piscine

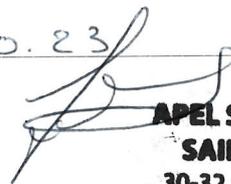
A l'occasion de : Loto de Noël de l'ensemble scolaire St Denys - St Joseph

Du 26.11.23 à 13h au 26.11.23 à 20h.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 30.10.23

Signature :



**APEL SAINT DENYS
SAINT JOSEPH
30-32 rue du moulin
13160 Châteaurenard**

ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,

Vu l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,

Vu art L.3334 - 2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),

Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance

n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de

entreprises et des professionnels,

Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique-(1)

Mme Élodie ZUBER LACASSIN, Présidente de l'APEL
St Denys - St Joseph de Châteaurenard

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du 3ème groupe

Du 26/11/2023 à 13h00 au 26/11/2023 à 20h00.

A l'occasion de Loto de Noël - salle Abel Lorente et salle sous la piscine

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.

30 OCT. 2023

Fait à Châteaurenard, le

L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité
Eric CHAUVET

Ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEU DU DEBIT DE BOISSONS

